

Montréal, le 27 mai 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité de la décision D-2015-209  
Dossier de la Régie : R-3959-2016  
Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité de la décision D-2015-209  
Dossier de la Régie : R-3961-2016

---

Chères consœurs, chers confrères,

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans les dossiers mentionnés en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, à titre indicatif, le calendrier de l'audience **qui débutera à 9h, le 31 mai 2016, dans la salle Krieghoff** dans ses bureaux à Montréal.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains participants pourraient être appelés à présenter leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier.

Par ailleurs, l'AQCIE-CIFQ demande que lui soit réservée, ainsi qu'à la FCEI et NLH, la possibilité de répondre aux arguments qui seront soulevés en réplique par les procureurs du Transporteur et du Producteur. En l'absence de justifications au soutien de cette demande, la Régie ne juge pas opportun de déroger à la pratique habituelle selon laquelle le droit de réplique est réservé à celui qui a présenté l'argumentation au soutien de la demande principale faisant l'objet du dossier.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/vd  
p.j.